

**Pendant la période de confinement,
le marchand de fruits et légumes
est autorisé à s'installer
tous les jeudis
de 8 h 30 à 12 h 30
à côté de la boulangerie.**

Pour la sécurité de tous :

Une seule personne à la fois est admise devant l'étal

Des bandes sont disposées au sol pour respecter la distanciation

Seul le marchand peut toucher les produits

Les mesures barrières doivent être respectées

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très régulièrement
les mains



Utilisez un mouchoir à usage
unique et jetez-le



Toussez ou éternuez dans votre
coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main,
évitez les embrassades